

2012年10月改訂

## JICA版コンサルタント契約修正用標準様式

本 修正契約書標準様式は、修正が1回～3回の参考例で構成されています。

修正契約1回目：履行期限の変更（国債の参考例あり）

修正契約2回目：施主名/コンサルタントの社名変更及び支払い条件の変更

修正契約3回目：履行期限の再度変更、修正A/D締結及び契約金額の増額

コンサルタント修正契約書フォーム（仏語）  
（履行期限の変更(国債の参考例あり)

**AMENDEMENT DE L'ACCORD**

**ENTRE**

**(NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION)**

**(NOM DU PAYS BENEFICIAIRE)**

**ET**

**(NOM DU CONSULTANT)**

**JAPON**

**CONCERNANT**

**LES SERVICES DE CONSULTATION**

**POUR**

**(NOM DU PROJET)**

## AMENDEMENT DE L'ACCORD

Le présent Amendement de l'Accord (ci-après dénommé «l'Amendement de l'Accord») a été conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre (nom de l'agence d'exécution), (nom du pays bénéficiaire(以下正式国名)) (ci-après dénommé(e) «le Client») et (nom du consultant), dûment établi(e) et soumis(e) aux lois du Japon, ayant son siège social à (adresse du consultant) (ci-après dénommé(e) «le Consultant»), comme amendement apporté à l'accord original pour (nom du projet décrit dans l'A/D) conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre le Client et le Consultant et dûment vérifié par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée «la JICA») le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et doté du Numéro de Vérification \*\* -VJ- \*\* (ci-après dénommé «l'Accord Original»).

Attendu que l'Amendement de l'Accord est fait en conformité avec l'Accord de Don entre le Gouvernement de(du/ de la) (nom du pays bénéficiaire) et la JICA daté du \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) pour (nom du projet décrit dans l'A/D) et en conformité avec l'Article \*\* (契約修正条項 : Amendement et Modificationの条項) de l'Accord Original;

Les parties sont convenues de ce qui suit :

### 【単年度案件の場合】

1. «L'Article 4. Période d'exécution des Services» de l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)» seront supprimés et remplacés par les mots «le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)».

### 【国債案件の場合】

1. «L'Article 4. Termes du Projet» de l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)» pour le Terme-\_\* seront supprimés et remplacés par les mots «le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)».

2. «L'Article 5. Période d'exécution des Services» de l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «les Services pour le Terme-\_\* le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)» seront supprimés et remplacés par les mots «les Services pour le Terme-\_\* le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)».

【以下共通。ただし、国債の場合は、以下の項目番号を繰り下げ3. 4.と書き換える】

2. Tous les autres articles de l'Accord Original resteront inchangés.

3. L'Amendement de l'Accord devra être vérifié par la JICA comme acceptable pour le don, conformément aux conditions stipulées dans l'Accord de Don.

En foi de quoi, les parties contractantes ont consenti à la passation de l'Amendement de l'Accord à la date de signature mentionnée ci-dessus, en leurs noms respectifs, en deux (2) exemplaires, chaque partie en retenant un (1) exemplaire.

Le Client

Le Consultant

**(Signature)** \_\_\_\_\_

**(Signature)** \_\_\_\_\_

(Nom du signataire)

(Nom du signataire)

(Qualité du signataire)

(Qualité du signataire)

(Nom de l'agence d'exécution)

(Nom du consultant)

(Nom du pays bénéficiaire)

第2回コンサルタント修正契約書フォーム（仏語）  
（施主名/社名変更及び支払い条件の変更）

**DEUXIEME AMENDEMENT DE L'ACCORD**

**ENTRE**

**(NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION 変更の場合は変更後の名称)**

**(NOM DU PAYS BENEFICIAIRE)**

**ET**

**(NOM DU CONSULTANT 変更の場合は変更後の社名)**

**JAPON**

**CONCERNANT**

**LES SERVICES DE CONSULTATION**

**POUR**

**(NOM DU PROJET)**

## DEUXIEME AMENDEMENT DE L'ACCORD

Le présent Deuxième Amendement de l'Accord (ci-après dénommé «le Deuxième Amendement de l'Accord») a été conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre (nom de l'agence d'exécution 変更の場合は変更後の施主名), (nom du pays bénéficiaire (以下正式国名)) (ci-après dénommé(e) «le Client») et (nom du consultant 変更の場合は変更後の社名), dûment établi(e) et soumis(e) aux lois du Japon, ayant son siège social à (adresse du consultant) (ci-après dénommé(e) «le Consultant»), comme amendement apporté à l'accord original pour (nom du projet décrit dans l'A/D) conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre le Client et le Consultant et dûment vérifié par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée «la JICA») le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et doté du Numéro de Vérification \*\* -VJ- \*\* (ci-après dénommé «l'Accord Original»), et à son premier amendement conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre le Client et le Consultant et dûment vérifié par la JICA le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et doté du Numéro de Vérification \*\* -VJ- \*\* (ci-après dénommé «le Premier Amendement de l'Accord »).

Attendu que le Deuxième Amendement est fait en conformité avec l'Accord de Don entre le Gouvernement de(du/ de la) (nom du pays bénéficiaire) et la JICA daté du \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) pour (nom du projet décrit dans l'A/D) et en conformité avec l'Article \*\* (契約修正条項 : Amendement et Modificationの条項) de l'Accord Original;

Les parties sont convenues de ce qui suit :

1. Le nom du Client/Consultant dans l'Accord Original et du Premier Amendement de l'Accord, (本修正契約の前に関連条項の修正契約がある場合にその修正契約書について明記する。) est modifié comme suit;

Les mots « 原契約時の施主名/コンサルタント名 » seront supprimés et les mots « 名称変更後の施主名/社名変更後のコンサルタント名 » leur seront substitués.

2. «L'Article 6. Paiement 6.2.1, (3)» dans l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «Achèvement des travaux de construction d'usine de traitement des eaux usées» seront supprimés et les mots «Achèvement des travaux de construction d'usine de traitement des eaux usées et de générateurs» leur seront substitués.

3. Tous les autres articles de l'Accord Original et du Premier Amendement de l'Accord resteront inchangés.
4. Le Deuxième Amendement de l'Accord devra être vérifié par la JICA comme acceptable pour le don, conformément aux conditions stipulées dans l'Accord de Don.

En foi de quoi, les parties contractantes ont consenti à la passation du Deuxième Amendement de l'Accord à la date de signature mentionnée ci-dessus, en leurs noms respectifs, en deux (2) exemplaires, chaque partie en retenant un (1) exemplaire.

Le Client

Le Consultant

**(Signature)** \_\_\_\_\_

(Nom du signataire)

(Qualité du signataire)

(Nom de l'agence d'exécution  
                  変更の場合は変更後の施主名)

(Nom du pays bénéficiaire)

**(Signature)** \_\_\_\_\_

(Nom du signataire)

(Qualité du signataire)

(Nom du consultant  
                  変更の場合は変更後の社名)

第3回コンサルタント修正契約書フォーム（仏語）  
(履行期限の再度変更、修正A/D締結及び契約金額の増額)

**TROISIEME AMENDEMENT DE L'ACCORD**

**ENTRE**

**(NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION)**

**(NOM DU PAYS BENEFICIAIRE)**

**ET**

**(NOM DU CONSULTANT)**

**JAPON**

**CONCERNANT**

**LES SERVICES DE CONSULTATION**

**POUR**

**(NOM DU PROJET)**



## TROISIEME AMENDEMENT DE L'ACCORD

Le présent Troisième Amendement de l'Accord (ci-après dénommé «le Troisième Amendement de l'Accord») a été conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre (nom de l'agence d'exécution), (nom du pays bénéficiaire (以下正式国名)) (ci-après dénommé(e) «le Client») et (nom du consultant), dûment établi(e) et soumis(e) aux lois du Japon, ayant son siège social à (adresse du consultant) (ci-après dénommé(e) «le Consultant»), comme amendement apporté à l'accord original pour (nom du projet décrit dans l'A/D) conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre le Client et le Consultant et dûment vérifié par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée «la JICA») le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et doté du Numéro de Vérification \*\* -VJ- \*\* (ci-après dénommé «l'Accord Original»), à son premier amendement conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre le Client et le Consultant et dûment vérifié par la JICA le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et doté du Numéro de Vérification \*\* -VJ- \*\* (ci-après dénommé «le Premier Amendement de l'Accord»), et à son deuxième amendement conclu le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) entre le Client et le Consultant et dûment vérifié par la JICA le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et doté du Numéro de Vérification \*\* -VJ- \*\* (ci-après dénommé «le Deuxième Amendement de l'Accord»).

Attendu que le Troisième Amendement de l'Accord est fait en conformité avec l'Accord de Don entre le Gouvernement de(du/ de la) (nom du pays bénéficiaire) et la JICA, daté du \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) et l'Avenant à l'Accord de Don (修正A/Dに書かれている名称と同じ) entre le Gouvernement de (du/ de la) (nom du pays bénéficiaire) et la JICA, daté du \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) pour (nom du projet décrit dans l'A/D), et en conformité avec l'Article \*\* (契約修正条項 Amendement et Modificationの条項) de l'Accord Original;

(注：修正A/Dがない場合は、二重線部分を削除)

Les parties sont convenues de ce qui suit :

1. «L'Article 4. Période d'exécution des Services» de l'Accord Original et du

Premier Amendement de l'Accord, (本修正契約の前に関連条項の修正契約がある場合にその修正契約書について明記する。) sera amendé comme suit :

Les mots «le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année) (第1回修正契約で修正された日付)» seront supprimés et remplacés par les mots «le \*\* (jour) \*\*\*\*\* (mois) 20\*\* (année)».

2. «L'Article 5. Rémunération» de l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «un montant total de \*\*\*\*\* million(s) \*\*\*\*\* mille yens japonais (JPY\*\*\*.\*\*\*.000)» seront supprimés et remplacés par les mots «un montant total de \*\*\*\*\* million(s) \*\*\*\*\* mille yens japonais (JPY\*\*\*.\*\*\*.000)».

3. «L'Article 5. Rémunération, (1)» de l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «\*\*\*\*\* million(s) \*\*\*\*\* mille yens japonais (JPY\*\*\*.\*\*\*.000)» seront supprimés et remplacés par les mots «\*\*\*\*\* million(s) \*\*\*\*\* mille yens japonais (JPY\*\*\*.\*\*\*.000)».

(なお、Article 5. Rémunérationに内訳がない場合は、この項目は不要です。この項目削除の場合は、以下の項目の番号を繰り上げて3.4.5.としてください。)

4. «L'Article 6. Paiement, 6.2.1, (4)» dans l'Accord Original sera amendé comme suit :

Les mots «Le montant de \*\*\*\*\* million(s) \*\*\*\*\* mille yens japonais (JPY\*\*\*.\*\*\*.000), qui correspond à dix pour cent (10%) du prix des Services» seront supprimés et remplacés par les mots «Le montant de \*\*\*\*\* million(s) \*\*\*\*\* mille yens japonais (JPY\*\*\*.\*\*\*.000)»

(注：契約金額の増減により契約書を修正する場合は、Article 6. Paiementのうち既に支払いが完了している分については、修正の対象とならない(パーセンテージを削除しない)。今後支払いを予定する内容についてのみ修正を行い、パーセンテージに関する部分は削除する。

減額となる場合で既に支払いがされているときは、過払いが生じるため直近の支払いスケジュールで過払いが生じないように調整を行う。)

5. Tous les autres articles de l'Accord Original, du Premier Amendement de l'Accord et du Deuxième Amendement de l'Accord resteront inchangés.

6. Le présent Troisième Amendement de l'Accord devra être vérifié par la JICA comme acceptable pour le don, conformément aux conditions stipulées dans l'Accord de Don.

En foi de quoi, les parties contractantes ont consenti à la passation du Troisième Amendement de l'Accord à la date de signature mentionnée ci-dessus, en leurs noms respectifs, en deux (2) exemplaires, chaque partie en retenant un (1) exemplaire.

Le Client

Le Consultant

**(Signature)** \_\_\_\_\_

(Nom du signataire)

(Qualité du signataire)

(Nom de l'agence d'exécution)

(Nom du pays bénéficiaire)

**(Signature)** \_\_\_\_\_

(Nom du signataire)

(Qualité du signataire)

(Nom du consultant)